

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
en poste. — un an . . . 42 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

ES QUAIS, LA DIGUE

Il y a un peu plus d'un an, un de nos collaborateurs a, sous le même titre qu'aujourd'hui, signalé à l'attention de l'Administration et des corps élus, l'état de délabrement des quais de notre port.

A côté du mal il a indiqué le remède, c'est dire la réfection des dits quais au moyen de la somme restant disponible de l'emprunt contracté pour les travaux du creusement du Barachois.

Malheureusement sa parole n'a pas été exaucée et les quais sont plus vermolus, plus branlants, plus « ébréchés » que jamais. Un autre danger se dessine aujou d'hui; nous voulons parler de la digue. Cette jetée qui abrite parfaitement tout le vent du large notre flottille de pêche en hiver, et, en été, les navires qui fréquentent notre port, est en très mauvais état. N'entretient; cependant il y a peu d'années qu'elle est achevée et on sait au prix de quels sacrifices!

Il est vraiment désolant de voir dans quel état d'abandon on laisse ce pays; il est triste de constater que le Gouvernement français semble s'en désintéresser de plus en plus; mais il est encore plus regrettable d'être obligé de reconnaître que certains élus de la population ont leur grande part de responsabilité de cet état de choses.

L'argent est là, cependant, il dort dans les contre-forts du Trésor public, et pendant ce temps les travailleurs, à l'automne, ne trouvant pas de pain à gagner, prennent le chemin de l'exil, les uns jusqu'au printemps, les autres sans esprit de retour.

M. Antonetti, lui, est resté dans son rôle. En bon Administrateur, il a vu avec plaisir la Caisse de Réserve augmenter son avoir de plus de cent mille francs; il a bouclé son budget à la diable et, a pris la

poudre d'escampette, sa valise bondée de mirifiques rapports.

Mais en présence de tant de travaux reconnus nécessaires et urgents, quelles dépenses notre Administrateur a-t-il faites, quels prélevements a-t-il effectués sur cette fameuse Caisse de réserve? Aucun, si l'on en excepte celui accordé bien à contre cœur, dureste, à la Municipalité de St-Pierre pour la canalisation de la rue des Miquelonnais.

Monsieur Antonetti qui, de parti pris, a toujours refusé le moindre concours pecunier au Conseil municipal, tant que ceintre à sa tête M^e Pompei, qu'il trovavait gênant pour ses petites combinaisons machiavéliques, a eu, en effet qu'il était de bonne politesse de se montrer plus conciliant avec son successeur, M. Poirier, à qui il s'est cepess l'accordé quelques milliers de francs jugés nécessaires pour les travaux à entreprendre dans la rue en question.

Mais, en tout cas, c'est bien la seule satisfaction qu'il ait donnée à la population durant le deux ans qu'il a passés dans cette Colonie qu'il ne reviendra sans doute jamais.

M. Antonetti, certes, a fait des économies, mais il ne les a réalisées qu'en laissant à la charge de son successeur l'exécution de tous les travaux qu'il aurait dû faire exécuter lui-même, ainsi que le payement de toutes les dettes récentes et anciennes.

La succession n'était donc pas des plus encourageantes et nous comprenons que M. Bousquet se soit fait tirer l'oreille avant de l'accepter, même provisoirement.

La Chambre de Commerce fut, dans le temps, consultée au sujet de la destination à donner aux fonds restant du creusement du Barachois. Ses membres furent d'avis qu'il fallait s'en servir exclusivement pour l'entretien des canaux, des quais et de la digue

Un des membres de cette assemblée ayant cru pouvoir formuler une timide demande en faveur d'une certaine somme à mettre à la disposition de la Municipalité, fut blackbouillé dans les grandes largeurs.

Du moins, aujourd'hui, la municipalité a su, non sans peine, obtenir une certaine satisfaction; quant à la Chambre de Commerce, se reposant, sans doute, sur le résultat de la dernière manifestation du collège électoral, elle dort tranquillement sur ses lauriers.

C'est à elle cependant de faire les démarches nécessaires pour que l'Administration emploie cet argent dans le sens indiqué; c'est ses membres et à son Président en particulier, d'insister pour que les travaux se fassent.

Attendra-t-on que les quais se soient effondrés? Se réveillera-t-on, lorsque la digue, battue en brèche par l'océan, n'existe plus qu'à l'état de souvenir?

Cette attitude est incompréhensible, explicable, nous disons même qu'elle est coupable.

Mais il y a mieux, s'il faut croire une conversation qui nous a été rapportée dernièrement. On nous a fait, en effet, dire que le Président de la Chambre de Commerce aurait dit en parlant de l'urgence des travaux à exécuter:

Bah! les quais sont en assez bon état pour le Commerce qui se fait aujou d'ici, et la digue abritera toujours suffisamment quelques goëlettes qui restent sur le Barachois!...

Nous avons peine à croire que M. Daygrand ait tenu ce langage. Cependant!!!

La conclusion forcée de ce que nous venons d'exposer est la suivante: Si l'on continue à se désintéresser de l'entretien des quais et de la digue, il n'y en aura bientôt plus quant à l'argent, nous craignons fort de le



voir employé à combler les déficits des budgets présents et futurs.

Que l'on y prenne garde et qu'on agisse, il est grand temps, croyons!

NOS PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

L'URGENCE DES RÉFORMES RECLAMÉES

Sous ce titre nous lisons dans l'Echo des Basses-Pyrénées et des Landes (n° du 19 janvier 1908)

« De nombreux sinistres ont encore désolé les familles de nos marins bretons. Corps et biens se sont perdus successivement *Angler*, *le Jacques*, *La Croisade*, et ces naufrages ajoutèrent aux deuils et à la consternation que jettent chaque année dans toute une population, la mort de ceux qui, là-bas, contractent maladie en luttant pour assurer l'existence des leurs.

Mais les caprices des éléments et de la nature ne sont pas les seuls coupables. L'impétitie gouvernementale a bien, de son côté, sa part de responsabilité dans ces désastres de tous genres dont les familles bretonnes sont accablées, puisque, en dépit des exemples trop souvent renouvelés, la pêche à la morue, ou plus exactement les conditions dans lesquelles les équipages se rendent à Terre-Neuve et y sejournent, n'ont pas encore été réglementée.

Et cependant, des hommes dévoués et compétents ne cessent de prodiguer aux Ministères que cette question devrait intéresser, les avis et les projets de règlements.

J'ai sous les yeux une série de lettres que M. Louis Legasse, délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil supérieur des Colonies, a écrites soit au Ministre des Colonies, soit au Ministre de la Marine. Toutes sont pleines d'enseignements que certes, on ferait sagement de méditer.

D'après M. Légasse, l'avenir économique de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dépend, en grande partie de l'amélioration du sort de nos marins-pêcheurs.

Et M. Légasse voudrait que le Gouvernement précisât ainsi qu'il suit les réformes qu'exige selon lui, la situation:

1^e Obligation d'avoir un cuisinier à bord de tout bateau pêcheur au lieu d'un mousse de 13 à 14 ans qui seul prépare la nourriture à des équipages variant de 16 à 40 hommes.

2^e Suppression radicale de l'alcool à bord, (seul moyen d'enrayer l'alcoolisme) et son remplacement par une meilleure alimentation et par une distribution fréquente de

vin chaud, de thé et de café.

3^e Règlementations sévères relativement à l'hygiène et à l'entretien des logements des marins, dont l'aération est souvent défectueuse.

4^e Instructions administratives imposant l'examen médical des pêcheurs avant leur départ de la métropole.

« Il est du devoir du Gouvernement d'ajouter à M. Legasse, d'imposer ces obligations à l'armement de la pêche à Terre-Neuve dans l'intérêt de nos pêcheurs, et je dirai aussi dans l'intérêt même des armateurs.

« Le Gouvernement doit encore obliger tous les navires pêcheurs métropolitains, allant à Terre-Neuve, à relâcher au moins une fois par campagne, (la campagne est de 7 à 8 mois) aux îles St-Pierre et Miquelon pour s'y ravitailler d'eau douce, de pain frais, de viande fraîche de légumes etc.

« Les marins, pendant ces escales, se reposeraient à bord et auraient tout le temps de laver leurs effets et le reste. C'est une question d'humanité sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'appeler la bienveillante attention des Pouvoirs publics.

« La relâche obligatoire, en dehors des effets salutaires qu'elle produira au point de vue moral et physique sur nos marins pêcheurs, influera aussi sur les recettes du Budget local de la Colonie ».

Ces observations sont pleines de logique, et de bienveillance sociale. Il serait juste, équitable, prudent qu'en fit profit.

Mais ce n'est pas tout.

Les dangers qui menacent les pêcheurs, ne proviennent pas, seulement, des conditions défavorables dans lesquelles ils sont contraints de vivre pendant tout le temps que dure la campagne de Terre-Neuve.

Il faut encore que ces braves gens aillent armer à St-Pierre et Miquelon et la traversée est rude depuis nos côtes de Bretagne!

Obligés de partir par voiliers, et livrés de la sorte aux caprices des vents, ils ne sont que trop souvent le jouet des éléments. Et la mer achève, quelquefois dans des proportions bien autrement cruelles, l'œuvre commencée par le manque de salubrité de l'existence, le défaut des soins les plus élémentaires, et la maladie...

M. Legasse a préconisé, avec un infatigable dévouement, le transport par vapeur des marins-pêcheurs, dans les îles. Il avait demandé, au Ministre de la Marine, qu'au lieu de faire convoyer les voiliers par un croiseur — secours bien efficace et fort coûteux — l'État affecte l'argent de la sorte dépensé à l'affrètement d'un navire qui

prendrait, à son bord, les pêcheurs de morue.

Il n'obtint que des encouragements, des promesses, des félicitations... Et il a fallu que l'initiative privée se mêle encore de cette affaire...

C'est grâce à la Société *La Morue Française* que le vapeur transatlantique *Louisiane* transportera cette année, dans la première quinzaine de mars, les pêcheurs de St-Malo à St-Pierre-Miquelon, avec facilité pour eux de faire escale dans un port français de l'Océan.

La Morue Française a fait mieux; elle a obtenu que les passagers de troisième classe, contrairement aux usages et coutumes en vigueur à St-Malo, de tous temps aillent droit cette année, chacun à une couchette et qu'ils mangent à table. En un mot, le meilleur confort est assuré aux pêcheurs, grâce à l'initiative de cette Société.

C'est un grand pas de fait. Il est fait tout à l'honneur de M. Louis Legasse, dont le but cependant n'est qu'à moitié atteint.

En effet le *Louisiane* devant effectuer seul le voyage d'aller — le retour sera assuré par plusieurs navires — M. Legasse estime nécessaire, en vue de la sécurité complète des marins-pêcheurs, que ce vaisseau soit convoyé par un navire de l'Etat. Il a écrit à ce sujet au Ministre de la Marine:

« Bien que la *Louisiane* soit un vapeur de premier ordre, je viens vous prier de vouloir bien le faire convoyer par un des croiseurs qui doivent se rendre cette année, à Terre-Neuve.

On ne saurait trop faire ni prendre trop de précautions pour améliorer le sort de nos marins et sauvegarder leur vie en même temps que les intérêts de l'armement si gravement compromis. »

Et nous nous associons de tout cœur à sa demande. Comme lui nous supplions M. Thomson de contribuer à l'œuvre de sécurité entreprise, à l'œuvre de régénération et d'hygiène proposée.

Car s'il est bien d'assurer — autant qu'est possible — les pêcheurs contre les risques de la mer, il est hautement moral d'en assurer aussi une existence saine durant les longs mois qu'ils emploient à leur écrasant et perilleux labeur.

Théophile PEGET.

FRET PAYÉ D'AVANCE

On a mené dernièrement grand tapage à Pierre au sujet de la décision prise par Société "La Morue Française" de faire payer à l'avance le fret des marchandises importées par le vapeur *St-Pierre-Michel*.

Des commerçants récalcitrants ont signé une pétition qui a été portée devant la Chambre de Commerce. Nous sommes vraiment surpris que cette compagnie ait eu devoir s'associer à une manifestation de ce genre; cela prouve que la question n'a pas été étudiée avec l'attention qu'elle méritait, car autrement le droit incontestable de La Morue Française de prendre cette décision n'aurait pas manqué d'être reconnu.

En agissant ainsi au pied levé, la Chambre de Commerce a donné la mesure de son peu d'aptitude à l'examen des questions commerciales.

Monsieur l'Administrateur Antonetti, dont les dispositions hostiles vis à vis de "La Morue Française" sont bien connues, n'a pas manqué de dire son mot sur ce sujet qui ne le regardait en quoi que ce soit et, au Conseil d'administration où il a présenté ses doléances, il a échoué piteusement.

Dans toute cette affaire il y a comme disent les Anglais "Much ado about nothing", c'est à dire « beaucoup de bruit pour peu grande chose ».

D'abord, nous faisons remarquer, que ce n'est pas avec des menaces que l'on fait les affaires et que l'attitude prise par certains commerçants est plutôt de nature à empêcher la "Morue Française" de revenir sur sa décision.

Puis, nous ferons observer que dans toutes les compagnies françaises le fret est toujours payé à l'avance. Ainsi : Expédiez à la morue de Bordeaux ou St-Nazaire aux îles, vous paierez le fret d'avance, et i de suite.

La Morue Française n'a jamais eu l'intention de mettre en vigueur une mesure vexatoire pour le Commerce local. Si elle a pris cette décision c'est qu'elle y avait un intérêt, et il nous semble qu'il ne lui est pas tendu de rechercher ses intérêts, sans porter préjudice à qui que ce soit, bien entendu.

Certaines personnes ont parfois oublié de payer un fret du vapeur, ou bien avec la menace de non paiement, ont parfois volontairement créé des ennuis au vapeur. N'est-il pas logique que la "Morue Française" ait cherché à éviter le retour de sem-

blables désagréments? Evidemment oui!

Quel préjudice le Commerce peut-il éprouver de l'obligation de payer le fret d'avance? Aucun!

Les connaissances font foi, si la marchandise reconnue embarquée n'est pas délivrée, le navire doit payer, c'est clair.

La "Morue Française" s'est-elle jamais refusé à payer une marchandise qui manquait? jamais!

Mieux encore; ne paie-t-elle pas à chaque instant des colis dont le contenu est détérioré, abîmé, et ce, souvent par défaut d'emballage, alors que si elle s'en tenait strictement aux clauses des connaissances elle n'aurait rien à rembourser.

Et depuis que la nouvelle mesure est en vigueur, la "Morue Française" a-t-elle refusé de faire droit à quiconque s'est cru trop taxé par suite d'erreur de calculs ou par appréciation exagérée du montant du fret? Non, mille fois non. Elle a remboursé tout ce qui lui paraissait juste et équitable.

Alors, pourquoi faire tout ce tapage? Pourquoi créer toute cette agitation?

Pourquoi! tout simplement parce qu'il s'est trouvé des gens sans scrupules qui ont agi ainsi dans l'intention bien caractérisée de discréditer la "Morue Française". Il n'y ont pas réussi.

Disons en terminant ce que nous avons déjà dit "Beaucoup de bruit pour peu de chose".

Au sieur major PHILIPPI Dit Capitaine Fracasse Honnête Douanier

On se rappelle la lettre que le major Philippi, dit "capitaine Fracasse" fit paraître dans le "Réveil", au mois de novembre dernier, en réponse à un entrefilet de la "Vigie".

Or, il paraît que le dit major se vante (il est si vantard!) de ce que cette lettre soit restée *sans réponse*.

Vraiment? oh! mais tout doux! brave Capitaine! n'allez pas croire, pour cela, que vous nous ayez donné la chair de poule, ni surtout, que vous nous ayez fait sécher de frayeur!

Non! tout simplement, nous avons attendu et nous attendons encore vos poursuites; mais dépêchez-vous donc, oh! très-honnête fonctionnaire, que nous avons, prétendez-vous, *calomnié*.

Et cette fois ne vous attardez pas à écrire, dans le "Réveil", comme vous l'avez fait

le 8 novembre dernier, lorsque vous saviez très bien que M. L. Légasse venait d'arriver en France, poursuivez plutôt celui qui le représente à St-Pierre et que vous appelez son *homme de paille*.

Mais non, brave capitaine Fracasse, vous ne poursuivez ni la "Vigie", ni M. Légasse, pas même son *homme de paille*, pour la bonne raison que vous nous savez en possession de preuves écrites à l'appui de ce que nous avons avancé.

Assez de bluff, Major! Nous connaissons votre moralité et votre honnêteté, et même le.... noble métier que vous avez exercé en Algérie et ailleurs, avant de venir à Saint-Pierre.

M. L. Légasse vous a décarassé vous et les vôtres, et vous a mis le nez dans vos... propriétés tandis que personne ne peut reprocher un acte malhonnête quelconque à M. Louis Légasse. Pourtant, que n'a-t-on essayé contre lui, du temps des magistrats Michas, Teulon et autres de cet acabit. Tous les moyens malpropres ont été employés contre lui dans les affaires Jolivet, Prosper-Jeanne, Caucasicque etc. I ont fouillé dans toute sa vie sans pouvoir rien relever contre lui. Nous savons tous avec quel plaisir, tous ces misérables magistrats, aidés du nègre Lagrosillié et autres malandrins de cette espèce, auraient exécuté notre ami Louis Légasse.

Cependant, après s'être fourvoyés, tous ces magistrats politiciens, ont été obligés,— la mort dans l'âme,— de reconnaître à l'unanimité que rien ne pouvait être reproché à M. Louis Légasse, et que ces tristes fonctionnaires s'étaient conduits comme des pleutres et des infâmes à son égard.

Mais là n'est pas la question; vous ne fournissez aucune explication, Major Philippi, Capitaine Fracasse, au sujet des fraudes commises, sous votre œil bienveillant, par ceux qui vous touchent de près, alors que vous étiez chargé du service des Douanes à St-Pierre. Répondez aux accusations dont vous avez été l'objet. Assiguez-nous si vous en avez le courage, et si vous n'avez pas peur que nous apportions des preuves écrasantes contre vous.

Mais vous ne le ferez pas. Vous vous êtes contenté de poursuivre de votre haine un de vos subalternes, parce qu'il avait pris le capitaine Henry, votre digne beau-frère, en flagrant délit de débarquement frauduleux. Pouvez-vous aussi nier ce fait?

Tenez, vous êtes un misérable, vous l'avez toujours été, et vous le serez toujours.

L'homme de paille!





Tribune libre.

Monsieur le Directeur,

En lisant l'autre jour la "Vigie", à propos de la perte de l'*Angler*, j'ai vu que l'Etat venait de supprimer aux œuvres-de-Mer la subvention qui lui était faite annuellement.

Je vous avoue naïvement que cette décision m'a fort étonné et après réflexion je me suis dit :

Comment se fait-il que le Gouvernement français qui prétend avoir la plus grande sollicitude pour les marins-pêcheurs, qui s'occupe à chaque instant des améliorations à apporter à leur dure existence, en vue d'assurer autant que possible leur sécurité et leur bien être, comment se fait-il, dis-je que ce même Gouvernement vienne de supprimer aux œuvres-de-Mer, cette institution si éminemment philanthropique et humanitaire, la faible subvention qui lui était si nécessaire.

C'est à n'y rien comprendre. Il est cependant incontestable que le *St-François-d'Assise* rend aux Terreneuvas, de grands services au cours de ses croisières sur les banes.

J'apprends que les Administrateurs de la Société "La Morue Française", justement émus du triste sort des marins de l'*Angler*, viennent d'affréter pour le transport des marins-pêcheurs le transatlantique "La Louisiane".

A bord de ce vapeur les hommes, ce qui ne s'est encore jamais vu, auront chacun une couchette et mangeront à des tables; tout sera fait pour les transporter dans les meilleures conditions possibles.

Le Ministre des Colonies s'est préoccupé personnellement de cet affrètement. Par contre voici le Gouvernement français qui supprime aux œuvres-de-Mer la subvention qui lui était si nécessaire:

Tout cela me paraît étrange, et, je le répète c'est à n'y rien comprendre:

Tenez M. le Directeur, puisque nous sommes sur la question de l'amélioration du sort des marins-pêcheurs, laissez-moi vous dire deux mots à ce sujet.

Je suis un vieux loup de mer, j'ai 75 ans bien sonnes, j'ai fait 50 campagnes de pêche sur les banes de Terre-Neuve, j'ai donc vu de près toute la misère de ce dur métier, cependant je me porte encore à merveille, j'ai bon pied, bon œil, je ne suis ni sourd ni aveugle mais... je n'ai jamais bu d'alcool.

Voilà tout le secret, M. le Directeur.

Améliorez les conditions de transport des marins, prenez toutes les mesures né-

cessaires pour assurer autant que possible leur sécurité, c'est parfait. Mais si vous voulez les régénérer, si vous voulez qu'ils acquièrent les conditions d'endurance nécessaire à l'accomplissement de leur rude métier, supprimez radicalement l'alcool. Exiger des armateurs des vivres bons et sains, des conserves de bonne qualité, du vin en plus grande abondance (du bon par exemple) et vous verrez en peu d'années la différence.

Supprimez également les mousses, laissez ces enfants à l'école jusqu'à 16 ans au moins, exigez des cuisiniers à bord des pêcheurs.

Veillez strictement à l'exécution de toutes ces prescriptions et vous aurez plus fait pour l'amélioration du sort des marins que tous les beaux discours dont on nous rabat les oreilles depuis quelque temps.

Un vieux marin.

Popaul à Paris

Malgré notre intention pourtant bien arrêtée de ne point faire de personnalité sans y être provoqué d'une façon quelconque; malgré surtout la repugnance que nous éprouvons à entretenir nos lecteurs des *fâches et gênes* du Monsieur qui a présidé si longtemps aux destinées du "Réveil", malgré l'indolence et l'apathie dans laquelle nous nous trouvons placés par la cessation, au désir exprimé par un de nos amis actuellement en France, et inscrivons quelques lignes suivantes qu'il a bien voulu nous adresser par le dernier courrier.

Nous nous excusons d'avance auprès de nos lecteurs, de leur rappeler, en ce faisant le souvenir d'un homme qu'ils détestent cordialement pour tout le mal qu'il a fait dans ce pays qu'ils préféreraient, certainement, nous voir laisser dans l'oubli.

Monsieur le Directeur,

J'ai eu la... mauvaise fortune de rencontrer, ou plutôt d'entrevoir le célèbre Popaul sur un de nos grands boulevards parisiens, et bien entendu, je me suis bien gardé d'aller lui serrer la main. Il était seul et paraissait assez s'embêter.

A l'entendre, lui et ses amis, il devait tout avaler en arrivant en France, mais à peine avait-il fait son entrée dans la Capitale, qu'il n'a plus eu envie de rien, souffrant encore «du coup d'épée au sein gauche qu'il a reçu du docteur Dupuy-Fromy».

A propos, avez-vous lu, dans les journaux l'Amérique, le compte rendu de l'interview du directeur en chef du journal "Le Réveil St-Pierrais" (sic) lors de son

passage à Halifax?..

Si non, je me fais un plaisir de vous l'en-
voyer pour que vous puissiez édifier vos
lecteurs.

Halifax (Nouvelle Ecosse), 24 décem-
bre. — Paul Mazier, rédacteur du Réveil, journal d'opposition publié à St-Pierre, est arrivé aujourd'hui à North Sydney et est parti aussitôt pour la France, encore souf-
frant d'un coup d'épée au sein gauche reçu
dans un duel.

Le duel qui eut lieu entre le docteur Du-
puy, membre du parti Légasse, eut pour
cause un article paru dans le Réveil, dans
lequel de graves accusations étaient portées
contre le service de la Douane, dirigé par
M. Légasse. Seuls les témoins assistaient
au duel et on crut un moment que la bles-
sure du rédacteur serait mortelle. Quand
M. Mazier fut suffisamment rétabli pour
comparaître en justice, il fut arrêté pour
diffamation et condamné par le tribunal de
première instance; la Cour d'appel lui
donna gain de cause. Un nouveau procès
menace de s'ouvrir; M. Mazier va à Paris
pour essayer de porter l'affaire sur le ter-
rain politique. Il a été Maire de St-Pierre
et est chevalier de la Légion d'honneur.

M. Mazier va rentrer à St-Pierre, après
avoir tout chambardé en France. Il prétend
même faire sauter les Ministères si on ne
le nomme pas, avant son départ comman-
deur de la Légion d'honneur, pour les ser-
vices rendus à la cause St-Pierraise.

Il paraît, et l'on a même assuré qu'il fait
en ce moment des démarches pressantes
pour obtenir le poste d'Inspecteur de la
Marine marchande à St-Pierre.

Que lami Delisle se tienne bien! son
pays Grandais le lâche même pour le ca-
nard!

Mais j'espère qu'à défaut de "Réveil"
la "Vigie".

Et cela suffit!

Veuillez agréer etc. etc...

Nouvelle Sensationnelle

On nous écrit:

M. Antonetti, dès son arrivée à Paris
s'est placé à l'Apollo où il joue le rôle de
bouffon avec un petit tambourin et des gre-
lots. Il connaît à merveille le fonctionne-
ment du tambourin qu'il frappe sur le men-
ton, sur la nuque, sur le coude, au bout du
pied et à l'endroit où le dos change de nom.

Quelle adresse! quelle dextérité! C'est
le seul rôle qu'il aurait pu assez bien jouer
à St-Pierre.